

# LA GESTION IMMOBILIÈRE

CODE :  
EP1

## PUBLIC

Experts agricoles et fonciers et Experts forestiers, agréés par le CNEFAF (et leurs stagiaires si dérogation) en vue de leur habilitation à pratiquer réglementairement la gestion immobilière dans le cadre d'une déontologie professionnelle et de la partie B du Règlement intérieur du CNEFAF.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

## INTERVENANT

### Maître Hélène LEMASSON

Avocat en droit et Gestion des Contentieux (CABINET FIDAL - Limoges).

## SESSION

1 session de **2 jours** (14 h)  
(dates sur notre calendrier)  
9h00-12h30 / 14h00-17h30  
Lieu : nos locaux à Solignac  
Nbre participants : mini 6 / maxi 15

## TARIF

**600 € HT** /participant

720 € TTC /participant

Cette formation peut également être adaptée ou réalisée sur votre site, selon vos besoins. Contactez nous pour toute commande de formation adaptée, sur mesure, intra-entreprise...

## OBJECTIFS

Appréhender la gestion immobilière.

## DEROULEMENT

### Jour 1 :

#### I. Introduction

- Définition de la gestion immobilière par le CNEFAF
- Réglementation imposée par le CNEFAF
- Régime transitoire
- Exemple de gestion pour les experts fonciers et agricoles
- Exemple de gestion pour les experts forestiers

#### II. Notions juridiques liées à la gestion de l'immeuble

- La propriété foncière : le droit de propriété et ses démembrements ; la publicité foncière ; la consistance domaniale
- L'urbanisme : réglementation et contentieux ; copropriété et location d'immeuble ; gestion de l'immeuble pour le compte du bailleur
- Rappel du droit de la construction

#### III. Définition des opérations de gestion immobilière

- Définition des opérations de gestion immobilière
- Contenu de l'énumération des opérations autorisées : pour les experts fonciers et agricoles ; pour les experts forestiers

### Jour 2 :

#### IV. Définition des opérations de gestion immobilière

- Durée
- Aspect stratégique de la gestion
- Aspects administratif, juridique, environnemental, assurance
- Aspects comptable et économique : gestion des moyens ; gestion des risques (aléas matériels et environnementaux) ; gestion forestière (Article L.8 du Code Forestier)
- Responsabilité pénale

#### V. Loi ALUR & loi ELAN

- Dispositions sur le contrat de bail : encadrement des loyers ; délai de préavis ; contrat de bail type ; garantie universelle des loyers ; pénalités de retard de loyer ; restitution du dépôt de garantie ; frais d'agence ; délais de prescription ; trêve hivernale ; réforme des agents immobiliers ; marchands de listes ; syndicats de copropriété ; les charges
- Mesures concernant les agents immobiliers : délivrance de la carte ; garanties financières et déontologiques
- Régime des mandats : contenu ; reconduction ; mandat des marchands de listes ; clientèle et encadrement des activités de transaction et gestion immobilière
- Renforcement des obligations en matière du règlement : astreinte ; cas visés
- La copropriété : conseil syndical ; syndic ; travaux de la copropriété ; copropriétés en difficulté



## MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Support de formation par participant
- ✓ Formation alternant des séquences didactiques d'apports de connaissances et des échanges sur des points soulevés par les participants
- ✓ Stage animé par un avocat spécialisé



## SUIVI DE LA FORMATION

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Attestation de fin de formation
- ✓ Evaluation « à chaud » de la formation

## POUR NOUS JOINDRE

- Leygat - 87110 SOLIGNAC
- [contact@lecentredelarbre.com](mailto:contact@lecentredelarbre.com)
- 05 55 32 04 19
- <http://lecentredelarbre.com>

